

Rapport sur la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

31 mai 2024



Message du chef de la direction

Au nom de Sollio Groupe Coopératif, je présente le premier rapport de Sollio Groupe Coopératif à la suite de l'adoption par le parlement fédéral, en mai 2023, de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (projet de loi S-211).

Ce rapport a pour objectif de dresser un portrait de la situation actuelle au sein de notre organisation quant aux mesures prises pour prévenir et atténuer les risques liés au recours au travail forcé et au travail des enfants. Il vise également à identifier les améliorations qui pourraient être apportées afin de se conformer aux meilleures pratiques de l'industrie et adapter nos politiques et nos processus dans le but de prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Fondée il y a plus de 100 ans, Sollio est la plus importante coopérative agricole au Canada aux racines québécoises. Misant sur sa force collective, Sollio s'est donnée comme mission de contribuer à nourrir les gens en veillant à la prospérité des familles agricoles pour assurer au monde un avenir durable.

Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, Sollio adhère aux valeurs d'entraide, de responsabilité, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Elle prône également des valeurs éthiques telles que l'honnêteté, l'équité, la responsabilité et la solidarité.

Enracinée en région et misant sur sa force collective, Sollio agit fièrement, grâce à ses quelque 16 000 employés et son réseau de coopératives, comme moteur de développement économique et social par le biais de ses trois divisions : Sollio Agriculture, Groupe BMR et Olymel.

Depuis 2019, Sollio a entrepris une démarche structurée en responsabilité d'entreprise, guidée par sa mission et imprégnée de ses valeurs profondes. Au cœur de cette démarche réside notre engagement à placer l'humain au centre de nos préoccupations et à respecter nos valeurs coopératives.

Pour Sollio Groupe Coopératif, cette démarche se déploie quotidiennement en agissant avec bienveillance envers nos parties prenantes, en considérant les ressources qui nous entourent, en répondant aux attentes des communautés et en contribuant à générer de la richesse collective, le tout dans le but de favoriser un avenir durable pour tous.

Le travail forcé et le travail des enfants représente un fléau qu'il faut combattre, et qui constitue, comme le dit la Loi, une forme d'esclavage moderne qui contrevient aux valeurs élémentaires de dignité de la personne et qui est contraire à nos valeurs coopératives. L'adoption de cette nouvelle loi nous donne l'occasion de revoir nos politiques dans le but de prévenir et atténuer, dans le cadre de nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, le risque que représente le travail forcé et le travail des enfants, ici au Canada et à l'étranger.

Ce rapport dresse donc un compte rendu des activités de Sollio Groupe Coopératif de même que des mesures que nous avons mises en œuvre ou que nous comptons mettre en œuvre afin de prévenir et atténuer les risques liés au travail forcé et le travail des enfants.

Merci.



Pascal Houle

Chef de la direction, CPA

Contexte

Sollio Groupe Coopératif produit son rapport conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement (la «Loi»). Cette Loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Sollio Groupe Coopératif est une « entité » assujettie au sens de la Loi puisqu’elle satisfait aux critères relatifs à la présence commerciale et à la taille.

Ce rapport vise donc à présenter les mesures prises par Sollio Groupe Coopératif (« Sollio », l’« organisation », le « groupe » ou la « coopérative ») afin de prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d’approvisionnement ou qui seront mises en œuvre.

Ce rapport porte sur l’exercice financier 2022-2023 de Sollio Groupe Coopératif se terminant le 28 octobre 2023. Il est produit conjointement par Sollio Groupe Coopératif et 19 de ses filiales assujetties à la Loi. Ces entités sont mentionnées dans le tableau ci-dessous, avec une brève description des principales activités des trois divisions de Sollio.

Entités de Sollio Groupe Coopératif incluses dans ce rapport conjoint		
Divisions	Description	Filiales
Sollio Agriculture	Distribution et commercialisation en nutrition animale	Entreprise Agricole AMQ s.e.c. Services agricoles Atlantique inc. Maizex Seeds inc. Agrico Canada s.e.c. Sollio Agriculture Livestock Production – Western Canada Ltd Sollio agriculture s.e.c. Ontariograins.Ag s.e.c.
Groupe BMR	Distribution et commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction	Groupe BMR inc. BMR Détail s.e.c. Groupe L & B s.e.n.c. Lefebvre & Benoit s.e.c. Les Distributions B.M.B. (1985) s.e.c.
Olymel	Élevage porcin, transformation et commercialisation de viandes porcines et avicoles	Olymel s.e.c. OlySky s.e.c. ATRAHAN Transformation inc. Fermes OlyNorth s.e.c. Pinty’ Delicious Foods Inc. OlyM s.e.c.

Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Sollio Groupe Coopératif a pour mission de nourrir le monde, d'assurer la prospérité des familles agricoles et de garantir aux générations futures un avenir durable. C'est cette mission qui inspire la stratégie de l'organisation en matière de responsabilité d'entreprise.

Soucieux de relever les défis auxquels la coopérative est confrontée, Sollio Groupe Coopératif s'est doté au fil des ans de nombreuses mesures de saine gouvernance. Cela inclut un programme d'éthique visant à créer un environnement d'affaires et de travail sain et digne de confiance, une politique de conformité environnementale avec des objectifs de développement durable, une politique de gestion intégrée des risques pour répondre aux exigences complexes d'un monde en perpétuelle évolution, des programmes de formation à l'intention du personnel et bien d'autres mesures.

Ces différents programmes sont régulièrement mis à jour et respectent l'esprit et la lettre des lois qui gouvernent la coopérative, y compris les valeurs sous-jacentes à la Loi sur le travail forcé et le travail des enfants.

L'adoption de la Loi a cependant servi d'impulsion à Sollio Groupe Coopératif pour accélérer sa réflexion sur ses pratiques d'affaires. Depuis lors, Sollio a ouvert un chantier de travail visant à évaluer ses pratiques et à identifier les risques relatifs au recours au travail forcé ou au travail des enfants au sein de ses chaînes d'approvisionnement. Ce chantier vise à dresser un portrait de la situation actuelle et à déterminer les actions à mettre en œuvre pour prévenir et atténuer davantage ces risques.

Cette analyse a permis d'identifier un certain nombre de pistes d'amélioration qui pourraient être apportées aux politiques et aux processus d'affaires organisationnels pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

Au cours de la prochaine année, Sollio et ses divisions comptent ainsi se pencher prioritairement sur les mesures suivantes :

- élaboration d'une politique cadre d'achats responsables et coopératifs regroupant les principes et directives qui permettront aux différentes entités du groupe de guider leurs décisions d'évaluation et de sélection des produits et des fournisseurs avec qui elles font affaires. Cette politique cadre permettra de guider l'élaboration et l'évolution des politiques d'approvisionnement des divisions.
- mise à jour de la méthodologie de gestion intégrée des risques de Sollio et de ses divisions afin de traiter le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement;
- poursuite du déploiement du système d'alerte en matière d'éthique professionnelle au sein de toutes les divisions de Sollio;
- intégration des exigences de la loi sur le travail forcé et le travail des enfants dans les programmes de formation du personnel.

Ces mesures, et d'autres encore, sont expliquées plus en détail dans la section c).

A) Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Sollio Groupe Coopératif est la plus importante coopérative agricole canadienne aux racines québécoises. Elle appartient à plus de 120 000 membres, producteurs agricoles et consommateurs, regroupés au sein de 48 coopératives agricoles traditionnelles et de consommation. Ces coopératives sont bien implantées dans leurs communautés respectives et contribuent à la stabilité et la solidité de Sollio. Le rôle de Sollio est de soutenir ses coopératives membres dans leurs affaires et leur propre mission, notamment celle de dynamiser l'économie régionale.

Depuis 1922, cultiver, élever, produire, transformer et bâtir l'économie de demain sont des gestes quotidiens qui font partie de l'ADN des 16 000 employés de Sollio.

Sollio exerce ses activités par le biais de trois divisions : Sollio Agriculture, Sollio Détail, sous les enseignes du Groupe BMR, et Sollio Alimentation, sous les enseignes d'Olymel. Les trois divisions de Sollio travaillent dans le même sens pour assurer prospérité et pérennité aux membres du réseau de coopératives.

Sollio Agriculture

Chef de file canadien dans le secteur de l'agriculture spécialisé dans l'approvisionnement des intrants agricoles et dans les services agronomiques à valeur ajoutée pour le bénéfice des producteurs, des coopératives et des partenaires.

Sollio Agriculture approvisionne les réseaux de détaillants Agrocentre, Agrico, Agromart ainsi que les coopératives du réseau de Sollio au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Elle produit et met en marché les Semences Maizex et les produits d'alimentation animale F. Ménard.

Avec ses quelque 355 installations au Canada (détaillants, meuneries, élevateurs, terminaux maritimes, fermes avicoles et couvoirs, fermes de recherche), Sollio Agriculture constitue le plus grand réseau agricole canadien. Sollio Agriculture bénéficie de la synergie entre trois secteurs : les productions animales, les productions végétales et la commercialisation des grains.

Les ventes de Sollio Agriculture s'élevaient à 2,8 milliards \$ pour l'exercice financier clos le 28 octobre 2023. Environ 98 % de sa distribution se fait au Canada, le reste étant exporté aux États-Unis.

Sollio Agriculture s'approvisionne en intrants agricoles, notamment les engrais et les grains, auprès de fournisseurs venant principalement du Canada, mais également de l'étranger. Les importations proviennent principalement des États-Unis, d'Europe (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas), d'Asie (Chine, Malaisie), d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie), du Moyen-Orient, de la Lituanie, du Turkménistan et de Trinidad.

Groupe BMR

Le Groupe BMR est le premier joueur québécois en importance dans le domaine de la distribution et de la commercialisation de produits de quincaillerie, de rénovation, de matériaux de construction et de vente au détail.

Le Groupe BMR regroupe près de 300 centres de rénovation et de quincailleries au Québec, en Ontario et dans les provinces maritimes. Il exerce ses activités sous les enseignes BMR, Agrizone, Potvin & Bouchard et Lefebvre & Benoit

Les produits de BMR sont vendus exclusivement au Canada. Son chiffre d'affaires s'élevait à 1,5 milliard \$ pour l'année financière 2022-2023.

Le Groupe BMR s'approvisionne principalement de fournisseurs canadiens et importe peu de marchandises de l'étranger. Les marchandises importées proviennent principalement d'Asie (Chine), d'Europe (Allemagne, Portugal et France) et de Turquie.

Olymel

Olymel est un chef de file canadien de la production, de la transformation et de la distribution des viandes de porc et de volaille. Les produits d'Olymel sont produits au Canada et environ 60 % de sa production est exportée.

Olymel possède 23 usines (abattoirs, fermes, maternités, etc.), centres de distribution et bureaux au Canada. Les installations de production et de transformation d'Olymel se situent dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Olymel commercialise ses produits principalement sous les marques Olymel, Lafleur, Flamingo, La Fernandière, Pinty's, Tour Eiffel, F. Ménard, Chef Georges, Bilopage et la Belle Bretagne. Son chiffre d'affaires s'élevait à 4,7 milliards \$ pour l'année financière 2022-2023.

B - Politiques et processus de diligence raisonnable

Sollio Groupe Coopératif possède des politiques et processus de diligence raisonnable qui visent à encadrer les relations avec ses fournisseurs et ses partenaires d'affaires dans le but d'entretenir des rapports sains, harmonieux, respectueux et mutuellement avantageux.

Certaines divisions de Sollio, le Groupe BMR notamment, ont mis en place des politiques et des processus tels que des ententes commerciales et un code de conduite avec les fournisseurs afin de mitiger le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement, alors que d'autres sont à élaborer une feuille de route indiquant les mesures qu'elles entendent prendre à court, moyen et long terme pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

La section qui suit mentionne, pour chaque division de Sollio, les mesures déjà existantes pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants de même que les mesures qui ont été prises ou qui le seront. Certaines de ces mesures sont communes à toutes les divisions de Sollio, alors que d'autres sont spécifiques à chacune d'entre elles.

Mesures communes à toutes les divisions de Sollio

Plusieurs mesures déjà en place nous permettent de mitiger le risque de travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, notamment :

- **Système d'alerte en matière d'éthique professionnelle**

Afin de favoriser un environnement de travail sain et sécuritaire, Sollio Groupe Coopératif et ses divisions utilisent les services de Connexions Clearview, un système de signalement indépendant en matière d'éthique professionnelle. Ce système permet aux employés de soulever des préoccupations ou de signaler des comportements contraires aux principes d'éthique de façon sécurisée et anonyme.

Il peut s'agir, par exemple, de rapporter des infractions aux lois, de soulever des préoccupations concernant la santé, la sécurité et l'environnement.

- **Code de conduite des employés**

Sollio a déployé un code de conduite pour ses employés. Il s'agit d'un outil de référence qui inclut les engagements mutuels entre l'organisation et ses employés. Cet outil vise à faciliter le travail des employés, à guider leurs prises de décision et à soutenir l'expression de ses valeurs.

D'autres mesures seront élaborées à court et moyen terme, parmi lesquelles :

- **Politique cadre d'approvisionnement responsable**

L'une des actions prévues dans la politique de Responsabilité d'entreprise de Sollio consiste à élaborer et à déployer une politique cadre d'approvisionnement responsable. Cette politique regroupera les principes et les directives qui permettront à toutes les entités du groupe de les guider lors de l'évaluation et de la sélection des produits et des fournisseurs. Cette politique, qui sera développée par la société mère, fournira des orientations et des directives aux entités en pleine propriété de Sollio et servira de guide de référence pour les entités où Sollio possède une voie majoritaire dans l'élaboration des politiques d'approvisionnement.

- **Code de conduite des fournisseurs**

Les différentes divisions de Sollio prévoient rédiger un code de conduite des fournisseurs – ou l'amender là où il existe déjà – en référence au travail forcé et au travail des enfants. Ce code s'appliquera aussi bien aux fournisseurs canadiens qu'aux fournisseurs étrangers.

Sollio Agriculture

- **Fournisseurs stratégiques**

L'approche de Sollio Agriculture est de développer des partenariats avec ses fournisseurs stratégiques. À cet effet, elle entend développer une gouvernance de gestion des fournisseurs avec un premier groupe – la moitié environ – au cours de la prochaine année. Les gouvernances permettront notamment d'assurer un suivi rigoureux avec les fournisseurs quant à leur adhésion aux conditions de la Loi.

- **Politique d'approvisionnement**

Sollio Agriculture a déjà élaboré une Politique d'approvisionnement stratégique. Cette politique est prévue entrer en vigueur d'ici la fin de l'exercice 2024. Bien que cette politique mentionne explicitement la nécessité de respecter les droits humains et ceux du travail, elle sera bonifiée afin de préciser, dans le code de conduite des fournisseurs, que les droits humains et ceux du travail comprennent le travail forcé et le travail des enfants.

- **Système d'alerte en matière d'éthique professionnelle**

Tel que mentionné précédemment, Sollio Groupe Coopératif et ses divisions utilisent les services de signalement en matière d'éthique professionnelle de Connexions Clearview afin de favoriser un environnement de travail sain et sécuritaire. Sollio Agriculture entend rendre ce service disponible à toutes ses parties prenantes externes.

Groupe BMR

- **Entente avec ARENA**

Le Groupe BMR a signé une entente avec ARENA, une organisation qui décerne une certification sur le respect des droits de l'homme. Cette entente couvre une partie des produits importés par le Groupe BMR. ARENA a manifesté son intention d'étendre cette pratique à d'autres pays.

ARENA est également membre de la Business Social Compliance Initiative (BSCI), une organisation internationale qui vise à améliorer les conditions de travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En adhérant à la BSCI, ses membres et ses membres affiliés, dont le Groupe BMR, s'engagent à respecter un code de conduite qui s'inspire des principes énoncés par plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

- **The Independant Lumber Dealers Co-operative (ILDC)**

Le Groupe BMR s'est joint il y a quelques années au regroupement d'achat The Independent Lumber Dealers Co-operative (ILDC). Depuis le 14 décembre dernier, tous les fournisseurs de produits aux entreprises faisant partie de ce regroupement doivent confirmer que leurs activités respectent les dispositions de la Loi relativement au travail forcé et au travail des enfants.

Olymel

- **Programme intégré de développement durable**

Lors de l'établissement de liens avec des partenaires d'affaires, Olymel compte renforcer l'importance du respect des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour assurer une relation d'affaires durable et responsable. Afin de systématiser ce processus, Olymel a complété dernièrement une analyse de matérialité dans le but d'obtenir l'avis de parties prenantes sur les thématiques ESG pertinentes pour l'organisation, incluant notamment le concept d'approvisionnement responsable. Ces thématiques sont reflétées dans un Code de conduite des fournisseurs qui est en cours d'élaboration, ainsi que dans un plan d'action qui est également en place afin de suivre la progression sur l'ensemble de ces facteurs ESG d'importance pour Olymel.

- **Recrutement de travailleurs étrangers**

En raison des défis que posent le recrutement de main d'œuvre, Olymel fait appel à des travailleurs étrangers dans ses installations. Afin de créer un environnement de travail sain et respectueux, Olymel a mis en place des mesures de collecte de renseignement sur le recrutement des travailleurs et a instauré des mesures de contrôle afin de s'assurer que tous les travailleurs recrutés ont bien donné leur consentement. Olymel a également élaboré un mécanisme de règlement des griefs.

C - Risque de travail forcé et de travail des enfants

Sollio Groupe Coopératif est conscient qu'il existe un risque inhérent d'exploitation de la main d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement dans plusieurs pays, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du commerce de détail, et ce, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la transformation jusqu'à l'emballage et le transport. La diversité et l'étendue des réseaux d'approvisionnement de Sollio signifient que ces risques le concernent. Sollio comprend aussi qu'elle a la possibilité de contribuer à un changement positif dans les collectivités où elle œuvre.

Sollio Groupe Coopératif possède par ailleurs une politique de gestion intégrée des risques. Cette politique vise notamment à identifier, à évaluer et à gérer les risques associés aux différentes activités de l'organisation. Elle englobe tous les types de risques, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, financiers, liés aux ressources humaines, à la divulgation d'informations personnelles sensibles, à la réputation ou à la conformité réglementaire. Cette politique s'applique à la société mère de même qu'à ses trois divisions, Sollio Agriculture, Groupe BMR et Olymel. Elle est approuvée par le conseil d'administration et mise à jour périodiquement, selon les besoins. Un compte rendu semestriel de l'évolution des risques significatifs et des plans d'action sont présentés au conseil d'administration par le chef de la direction de Sollio et les chefs de direction des trois divisions.

Dans le cadre de cette analyse, l'équipe de gestion des risques de Sollio a identifié quelques risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Ceux-ci seront abordés dans le développement de la politique cadre d'approvisionnement responsable. Ils comprennent :

- les risques de travail forcé dans les installations de Sollio (usines, fermes, couvoirs, centres de distribution et bureaux éloignés);
- les risques liés à l'embauche de travailleurs étrangers dans les installations de Sollio, que cette embauche soit faite directement par les entités elles-mêmes ou par des agences de recrutement;
- les risques de travail forcé et de travail des enfants chez les fournisseurs canadiens de Sollio;
- les risques de travail forcé et de travail des enfants chez les fournisseurs étrangers de Sollio, notamment dans les pays les plus à risque.

Pour chacun de ces risques, le niveau de risque et la tendance du risque sont indiqués. Des plans d'action pour atténuer chacun des risques sont également élaborés. Ces plans pourront inclure, le cas échéant, des mesures de mitigation pour réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants; des mesures de remédiation en cas de pertes de revenus des familles vulnérables résultant de toute action que Sollio pourrait prendre pour éliminer le travail forcé ou le travail des enfants; des programmes de formation pour les employés et les gestionnaires, notamment ceux qui prennent des décisions de passation de marchés ou d'achat; de même que des mesures visant à évaluer l'efficacité des différentes dispositions qui pourraient être mises en œuvre par la coopérative.

Les trois divisions de Sollio ont également exprimé la volonté d'élaborer une feuille de route indiquant les mesures à court, moyen et long terme qu'elles envisagent de prendre pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans le cadre de leurs activités et dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Ceci étant dit, compte tenu des politiques et des mesures déjà en place au sein des différentes divisions de Sollio pour déceler le travail forcé et le travail des enfants, compte tenu des liens d'affaires tissés de longue date avec de nombreux fournisseurs et compte tenu de l'expérience et de l'éthique de travail des gestionnaires de l'organisation, Sollio estime, selon son meilleur jugement, que le niveau de risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, au Canada ou à l'étranger, est :

- « faible » pour ses divisions Groupe BMR et Olymel, puisque ces deux divisions produisent leurs biens exclusivement ou presque exclusivement au Canada et importent relativement peu ou pas de produits de l'étranger; et
- « modéré » pour Sollio Agriculture, qui œuvre principalement dans le secteur plus vulnérable de l'agriculture et qui entretient des liens d'affaires avec plusieurs pays à travers le monde.

En outre, aucun dirigeant et membre du personnel de Sollio n'a été témoin de travail forcé ou de travail des enfants dans les installations de la coopérative ou dans les installations de ses fournisseurs et partenaires d'affaires, et aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été porté à leur attention.

D - Mesures de remédiation

Certaines mesures de remédiation en place permettent à la coopérative d'identifier les cas de travail forcé ou de travail des enfants. Cependant, afin de systématiser le processus d'identification et d'évaluation des risques, Sollio élaborera une feuille de route qui vise à répertorier les risques potentiels de travail forcé ou de travail des enfants auxquels l'organisation pourrait être confrontée. Cette feuille de route inclura, le cas échéant, des mesures de remédiation si des cas de travail forcé ou de travail des enfants venaient à être constatés.

E - Remédiation en cas de perte de revenus

Aucune mesure de remédiation en cas de perte de revenus n'a été instaurée puisque les mécanismes permettant d'identifier précisément les cas de travail forcé ou de travail des enfants ne sont pas en place actuellement. La feuille de route à élaborer prévoira, le cas échéant, des mesures pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par une action que la coopérative pourrait prendre afin d'éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants chez l'un de ses fournisseurs.

F - Formation

À ce jour, le conseil d'administration de Sollio Groupe Coopératif ainsi que certains membres du personnel du groupe, touchés directement par cet enjeu, ont été informés des exigences de la loi et des obligations de la coopérative à cet égard. Sollio a l'intention d'élaborer, à moyen terme, un plan de formation et de sensibilisation qui portera notamment sur le travail forcé et le travail des enfants.

Plusieurs divisions de Sollio Groupe Coopératif offrent déjà, par ailleurs, des séances d'information à leurs nouveaux employés. Ces séances d'information portent notamment sur l'histoire de la société, sa mission et ses valeurs, les règles de santé et de sécurité au travail qui s'appliquent à leur environnement de travail, les programmes d'aide et d'intégration disponibles dans leur région, etc.

Afin de créer un environnement de travail sain, créateur de valeur et digne de confiance, Sollio Groupe Coopératif dispose déjà d'un programme portant sur l'éthique et les valeurs de la coopérative. Ce programme comprend un code de conduite pour les employés ainsi qu'un système de signalement anonyme et confidentiel.

G - Évaluation de l'efficacité

Les mécanismes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de Sollio Groupe Coopératif sont en cours de développement. En conséquence, il n'existe pas encore de mesure d'évaluation de l'efficacité en place pour ces initiatives.

La feuille de route à élaborer comprendra la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de l'efficacité afin de surveiller et de mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de la coopérative.

Attestation

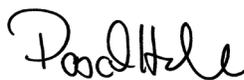
Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Sollio Groupe Coopératif.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Pascal Houle

Chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif

Le 31 mai 2024



J'ai le pouvoir de lier Sollio Groupe Coopératif.



Le symbole et le nom Sollio sont des marques de commerce de Sollio Groupe Coopératif.